

RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00895

Numéro SIREN : 802 243 923

Nom ou dénomination : 1 TERIORS RENOV

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2019 sous le numéro de dépôt 2780



2780

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01012017 et clos le 31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinque C du CGI)		Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

1Terior Renov

2 rue du Prieure

SIRET 8 0 2 2 4 3 9 2 3 0 0 0 1 7

77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	10 476		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	<input type="checkbox"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:	
Tél:	Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu: CHALAUTRE LA GRANDE	Qualité et nom du signataire: H ^r Alvaro Antonio
Tél:	Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

BILAN SIMPLIFIÉ

1

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 1 Terior Renov

Néant *

Adresse de l'entreprise 2 rue du Prieuré

77171 CHALAUTRE LA GRANDE

Numéro SIRET * 8 0 2 2 4 3 9 2 3 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7 | Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

Net

Net

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT	ACTIF IMMOBILISE	ACTIF CIRCULANT STOCKS	ACTIF CIRCULANT	Total I (5)	044	49 800	012	016	030	20 174	29 626	8 144		
													1	2
	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010											
		Autres *	014				016							
	Immobilisations corporelles *	028		49 800	028		030	20 174			29 626		8 144	
	Immobilisations financières * (1)	040			040		042							
	Total I (5)	044		49 800	044		048	20 174			29 626		8 144	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050			050		052							2 050
	Marchandises *	060			060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes	064			064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	24 652	068	24 652	070				24 652		25 779	
		Autres * (3)	072	1 082	072	1 082	074				1 082		6 911	
	Valeurs mobilières de placement	080			080		082							
	Disponibilités	084		17 749	084		086				17 749		13 510	
	Charges constatées d'avance *	092			092		094							
	Total II	096		43 482	096		098				43 482		48 250	
	Total général (I+II)	110		93 282	110		112	20 174			73 108		56 394	

PASSIF

Exercice N NET 1

Exercice N-1 NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000		3 000	
	Ecart de réévaluation	124					
DETTES (4)	Réserve légale	126		300		300	
	Réerves réglementées*	130					
DETTES (4)	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131)				
	Report à nouveau	134		4 699		812	
	Résultat de l'exercice	136		9 392		4 912	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		17 391		9 024	
	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156		37 942		10 821	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		13 973		15 856	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	141)	3 801		20 693	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		55 717		47 370	
	Total général (I + II + III)	180		73 108		56 394	

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	27 500
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies à bas du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise 1Terior Renov				Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31 12 2017	Exercice N-1 clos le 31 12 2016		
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons	209		210			
Production vendue	biens intracommunautaires	215		214			
	services *	217		218	72 166	109 832	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(1 500)	(4 700)	
Production immobilisée *				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230		930	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	70 666	106 062	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises) *				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	15 189	35 642	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	550	620	
Autres charges externes * : (dans le crédit bail : mobilier)	- immobilier)	242	33 398	37 672	
Impôts, taxes et versements assimilés (CFE et CVAE *)	dont taxe professionnelle	243		244	28	749	
Rémunérations du personnel *				250	3 882	13 800	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	(380)	4 682	
Dotations aux amortissements *				254	6 018	6 018	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		70	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	58 684	99 253	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	11 982	6 809	
Produits financiers				280			
Produits exceptionnels				290			
Charges financières				294	883	485	
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	135	542	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinques D)	348					
Impôts sur les bénéfices *				306	1 571	869	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	9 392	4 912	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	9 392	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles *				322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	1 571		
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	135		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprise nouvelles (44. sixties)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuring de la défense (44. terdecies)	127	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sixties A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990
Divers ZFA dont (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655						350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	10 476
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356	
Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	10 476
Déficits						372	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 1Terior Renov

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406	
	Autres	410		412		414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426	
	Constructions	430		432		434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 000	442		444	446	3 000
	Installations générales, agencements divers	450		452		454	456	
	Matériel de transport	460	19 300	462	27 500	464	466	46 800
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476	
	Immobilisations financières	480		482		484	486	
TOTAL		490	22 300	492	27 500	494	496	49 800
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504	506	
	Terrains	510		512		514	516	
	Constructions	520		522		524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 817	532	750	534	536	2 567
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546	
	Matériel de transport	550	12 339	552	5 268	554	556	17 607
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566	
TOTAL		570	14 156	572	6 018	574	576	20 174
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintègrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6		7	8				
	7							
	8							
	9							
	10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : 1Terior Renov		Néant <input type="checkbox"/> *			
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A	NATURE DES PROVISIONS		MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680		682	684	686	
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Immob. incorporelles	700	705	2				
Terrains	710	715	3				
Constructions	720	725	4				
Inst. techniques matériel et outillage	730	735	5				
Inst. générales agenc. am. divers	740	745	6				
Matériel de transport	750	755	7				
Autres immobilisations corporelles	760	765	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780	
TOTAL		770	775				
II	DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		
Déficits reportables			984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice			860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
Total des déficits restant à reporter			870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>	
VI	DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374	8 587	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	7 426	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : 1Terior Renov		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2017	et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois 1 2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produitean		
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	160
Date de cessation		
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.		
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.		

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e	f	g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrcessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

« 1 TÉRIOR RENOV SAS »
Société par actions simplifiées au capital de 3.000 €
Siège social : 2, rue du Prieuré
77171 CHALAUTRE LA GRANDE
R.C.S. MELUN 80224392300017

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLEE
GÉNÉRALE ORDINAIRE du 11 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le onze juin, à dix-neuf heures,

L'associé de la Société 1 TERIOR RENOV, société par actions simplifiées au capital 3.000 €, divisé en 100 actions de 30 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président, au siège social de la société, conformément aux dispositions contenues dans les statuts.

Est présent :

Monsieur ALVES Antonio, président
demeurant 2, rue du Prieuré
77171 – CHALAUTRE LA GRANDE
porteur de 100 actions

soit un total de 100 actions représentant l'intégralité du capital social.

Monsieur ALVES Antonio, en sa qualité de président, préside la réunion, constate que l'Assemblée réunit tous les associés et déclare que celle-ci peut valablement délibérer et la séance ouverte.

Monsieur le Président précise que le texte du projet de résolutions soumises au vote de l'Assemblée a été adressé aux associés et, ce, dans les quinze jours précédent la présente Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport annuel de gestion sur la situation et l'activité de la société concernant l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- quitus à la gérance,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- questions diverses.

Madame la Présidente présente à l'assemblée :

- l'inventaire des éléments actifs et passifs de la société au 31 décembre 2017,
- les Comptes Annuels arrêtés à cette date,
- le rapport annuel de gestion,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le Président procède ensuite à la lecture du rapport annuel de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont échangées entre les associées et, personne ne demandant plus la parole, Monsieur la Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport annuel de gestion, approuve dans toutes leurs parties le rapport annuel de gestion et les Comptes Annuels de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la gérance au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus à la gérance de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter pour le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 9.392 € de la façon suivante :

- Affectation de 1.392 au poste « Report à nouveau ».
- Le solde soit 8.000 € en distribution de « Dividende ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt conformément aux dispositions légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Antonio ALVES
Président

1 TERIORS RENOV
2, Rue du Prieuré
77171 CHALAUDRE LA GRANDE
Port. : 06 87 82 30 92
Email : a.1teriorsrenov@outlook.com
Siret : 802 243 992 00017 - Code APE : 4332 A